



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
7 novembre 2023
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024

12–13 février 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2023, 12 et 13 septembre 2023¹

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 12 au 13 septembre 2023. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la deuxième session ordinaire ([UNW/2023/L.4/REV.1](#)), et approuvé le rapport de la session annuelle, qui s'est tenue du 19 au 21 juin 2023 ([UNW/2023/5](#)). Le Conseil d'administration a approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2023 ([UNW/2023/CRP.5](#)) ainsi que l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la première session ordinaire de 2024 ([UNW/2023/CRP.6](#)), prévue les 12 et 13 février 2024.

2. Le Conseil d'administration a adopté trois décisions : Décision 2023/8 – Rapport sur les prévisions budgétaires intégrées de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2024–2025 ; décision 2023/9 – Rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes ; et décision 2023/10 – Rapport sur la fonction d'ONU-Femmes spécifique à la déontologie pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023, qui sont jointes en annexe du présent rapport.

II. Déclarations liminaires

3. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la session en indiquant que la réunion observait le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies. Il a félicité la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive qui est en poste depuis près de deux ans et a salué sa vision pour ONU-Femmes comme précisé lors de la session annuelle. Le Président a exprimé son soutien sans réserve à l'égard de la vision de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive qui englobe les dimensions normatives, opérationnelles et de coordination du mandat de l'Entité, en précisant qu'elle témoigne clairement de l'engagement d'ONU-Femmes en faveur de l'égalité

¹ Remarque : le présent document a été élaboré dans son intégralité par ONU-Femmes.



des genres et de l'accélération des progrès visant à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Il a souligné que les obstacles persistants découlant des conflits mondiaux et du changement climatique continuent de se répercuter plus fortement sur les femmes et les filles, en précisant qu'elles sont fréquemment confrontées à des difficultés importantes, notamment des entraves à l'aide humanitaire et des besoins particuliers dans le cadre de situations d'urgence de ce type. Il a ajouté que ces difficultés persistantes nuisaient à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, puisque seul un des dix-huit indicateurs de l'ODD 5 est en bonne voie pour atteindre son objectif. Le Président a insisté sur le besoin urgent de mettre en place des stratégies tenant compte des questions de genre pour faire progresser les ODD tout en ouvrant la voie à un monde plus juste et plus équitable.

4. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a commencé par exprimer sa profonde tristesse et sa solidarité avec le peuple marocain à la suite du séisme qui a frappé le pays. Elle a également présenté ses sincères condoléances à la population libyenne après les inondations dévastatrices qui sont survenues. Elle a ensuite remercié le Président et le Bureau 2023 dans son ensemble pour leur soutien exemplaire et indéfectible. La Directrice exécutive de l'Entité a en outre remercié Sarah Hendriks et Moez Doraid d'avoir assumé les fonctions de Directeurs exécutifs adjoints par intérim et d'avoir ainsi assuré une transition en douceur au sein de la direction. Elle a également annoncé que le recrutement de deux nouveaux Directeurs exécutifs adjoints en étroite collaboration avec le Bureau du Secrétaire général était sur la bonne voie.

5. Alors que l'année 2023 marque la mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a fait le point sur les progrès effectués jusqu'à présent et souligné que l'ODD 5 jouait un rôle déterminant, car sa réalisation permettrait d'accélérer les avancées en faveur de tous les objectifs. Elle a présenté les principales conclusions de deux nouveaux rapports rédigés par ONU-Femmes et des partenaires des Nations Unies et a reconnu que des avancées ont été accomplies dans des domaines clés de l'égalité des genres – notamment en ce qui concerne la représentation politique des femmes, la mortalité maternelle et la réforme législative visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Elle a cependant conclu que la situation globale stagnait, voire régressait, et a affirmé que l'égalité des genres était plus nécessaire que jamais. Elle a précisé qu'aucune des cibles de l'ODD 5 n'était atteinte, ni même presque atteinte, et a insisté sur le fait que ce constat devait servir de signal d'alarme pour faire changer les choses. La Directrice exécutive de l'Entité a déclaré qu'ONU-Femmes avait estimé le coût de l'égalité des genres et a précisé que l'élimination des inégalités entre hommes et femmes coûterait 60 milliards de dollars. Elle a ensuite indiqué que ce montant représentait moins d'un cinquième des 2 200 milliards de dollars de dépenses militaires en 2022 et moins de deux tiers du montant dépensé chaque année en café par la population mondiale. Elle a reconnu qu'il s'agissait d'un engagement politique et a mis en évidence le fait que l'accélération des progrès nécessitait de revoir les ambitions à la hausse, de s'engager à faire plus et à agir collectivement, de renforcer la responsabilité et d'élargir les partenariats.

6. Au sujet du projet de budget intégré pour l'exercice biennal 2024–2025, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a réaffirmé son engagement en faveur d'un renforcement institutionnel et a indiqué que le projet de budget intégrait les processus améliorés et les changements intentionnels d'allocation afin d'accorder une plus grande importance aux résultats au niveau des pays. Elle a précisé que le budget comprenait six nouveaux postes de spécialistes de la coordination régionale et a accru les capacités en matière d'intervention humanitaire compte tenu de

l'appartenance d'ONU-Femmes au Comité permanent interorganisations. Elle a ajouté que ces efforts faisaient partie de la politique d'intensification de la présence de l'Entité sur le terrain et d'affectation accrue des ressources là où elles sont le plus efficaces et où elles ont le plus d'impact. La Directrice d'ONU-Femmes a déclaré que 87,5 % des ressources totales sont proposés pour des activités de développement. Parallèlement, elle a précisé que le budget intégré reflétait une certaine prudence financière, les coûts liés aux nouvelles capacités étant compensés par les économies réalisées dans d'autres domaines. La Directrice d'ONU-Femmes a assuré aux délégations que l'Entité poursuivra ses efforts en vue d'atteindre l'excellence en matière de déontologie, d'améliorer les systèmes et l'établissement des rapports, de renforcer sa deuxième ligne de défense et de mettre en œuvre des recommandations d'audit importantes.

7. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a salué le G20 pour l'adoption d'une déclaration consensuelle qui, pour la première fois, comporte un engagement consacré spécifiquement à l'égalité des genres. Concernant le dialogue structuré sur le financement, elle a insisté sur la santé des recettes d'ONU-Femmes, tout en évoquant les difficultés à instaurer un ratio entre ressources ordinaires et autres ressources et en demandant aux États membres de mieux aligner les financements en faveur de l'Entité sur les objectifs du Plan stratégique. Elle a également appelé les délégations à jouer un rôle de défenseurs de l'égalité des genres lors de la prochaine Assemblée générale, du Sommet des ODD et des événements ultérieurs.

8. Une fois la parole donnée aux délégations, les États membres ont exprimé leurs sincères condoléances aux peuples et aux gouvernements du Maroc et de la Libye et ont remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour son intervention détaillée et pour son leadership. Les délégations ont salué le Président et l'ensemble du Bureau pour leur engagement et leur implication tout au long de leur mandat. Les intervenants ont mis en lumière les régressions relatives aux ODD et ont fait observer que d'après les estimations actuelles, il faudrait encore 280 ans pour atteindre l'égalité parfaite entre les genres. Les États membres ont souligné l'importance du travail d'ONU-Femmes pour contribuer à relever ces défis et accélérer l'action. Ils ont également exprimé leur soutien en faveur du triple mandat de l'Entité tout en saluant l'accent mis par ONU-Femmes sur l'obtention de résultats tangibles pour les femmes et les filles sur le terrain. Deux délégations ont insisté sur la nécessité que les activités opérationnelles d'ONU-Femmes reposent sur le principe d'appropriation par les pays et soient alignées sur les priorités nationales. Plusieurs États membres ont souligné l'importance de la solidité d'ONU-Femmes et ont félicité l'Entité pour ses progrès continus concernant sa santé financière ainsi que l'amélioration de la transparence, de la responsabilité et de la supervision, notamment ses efforts liés à la mise en place de la fonction spécifique à la déontologie. De nombreuses délégations ont en outre insisté sur l'importance de disposer de ressources suffisantes, en particulier d'un financement pluriannuel flexible et prévisible, pour permettre à ONU-Femmes de mener à bien son mandat et d'intervenir de manière efficace et stratégique dans des contextes mondiaux complexes. Certains intervenants ont souligné les efforts de l'Entité pour diversifier ses sources de financement ainsi que pour mettre en place des partenariats avec des institutions financières internationales. Quelques délégations ont salué l'élaboration d'une stratégie d'autonomisation économique des femmes par ONU-Femmes et ont insisté sur l'effet multiplicateur et catalyseur de cette autonomisation sur la jouissance, par les femmes, de leurs droits et sur la satisfaction de leurs besoins tout en encourageant l'Entité à accorder une plus grande attention et davantage de ressources à cette thématique prioritaire. Un intervenant a demandé que l'Entité prête une attention particulière en cas de soutien à des initiatives qui n'ont pas été convenues au niveau

intergouvernemental ou qui ne bénéficient pas d'un appui universel et a souligné l'importance d'agir conformément au mandat d'ONU-Femmes dans le cadre de la coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

9. Le Conseil d'administration s'est vu présenter le projet de budget intégré pour la période 2024-2025. Afin de mettre en œuvre le Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025, l'Entité a proposé un budget intégré dont les contributions volontaires s'élèveraient au total à 1,03 milliard de dollars. Cette proposition de budget intégré prévoit une contribution de 400 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, et une contribution de 630 millions de dollars au titre des autres ressources, soit une augmentation prévue de 30 millions de dollars ou 3 % par rapport au budget intégré pour l'exercice biennal 2022-2023 de 1 milliard de dollars. L'augmentation prévue du budget à venir s'explique par la hausse des autres ressources. Le Directeur général adjoint par intérim a précisé que le projet de budget intégré comportait une augmentation prévue de 3 %, que la partie institutionnelle du budget global était un budget institutionnel à croissance zéro et s'élevait à 204,4 millions de dollars pour financer les activités essentielles de l'organisation. Il a ajouté qu'on estimait que 87,5 % des ressources ordinaires seraient consacrées aux activités de développement. Il a en outre indiqué que dans le cadre du budget institutionnel sans incidence sur les coûts, ONU-Femmes créait six postes de spécialistes de la coordination (P-4) sur le terrain conformément à l'accent mis par le Conseil d'administration sur la coordination et à la vision de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de se tourner vers le travail de terrain. La Directrice exécutive adjointe par intérim a fait remarquer que ces postes seraient entièrement financés grâce aux économies réalisées et aux gains d'efficacité afin d'améliorer l'action et de renforcer la responsabilité en matière d'égalité des genres à l'échelle du système des Nations Unies. La Directrice de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a ensuite réalisé une présentation dépeignant le contexte de l'élaboration du budget intégré pour la période 2024-2025, tout en mettant en évidence les principaux éléments du budget institutionnel et les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (ACABQ) ainsi que la réponse de la direction d'ONU-Femmes à ce sujet.

10. Après avoir ouvert les débats, les États membres ont remercié ONU-Femmes pour les présentations effectuées et exprimé leur soutien à la proposition de budget intégré pour la période 2024-2025. Une délégation a salué l'engagement continu d'ONU-Femmes en faveur d'un budget institutionnel à croissance zéro et a apporté son appui à la recommandation de l'ACABQ visant à renforcer les efforts de collecte de fonds et la collaboration avec le secteur privé. Concernant la proposition d'ONU-Femmes d'utiliser les fonds dédiés au recouvrement des coûts pour les activités de gestion, l'intervenant a demandé comment l'Entité rendra compte à la fois des fonds excédentaires et des fonds ordinaires utilisés pour le développement. Un autre État membre a souligné la dépendance excessive aux non-fonctionnaires et a demandé à quel moment une réunion informelle d'information aurait lieu sur la politique de recouvrement des coûts. Une troisième délégation a félicité ONU-Femmes pour le maintien des dépenses dans les activités des programmes à un niveau élevé et la stratégie de croissance zéro des dépenses institutionnelles. Elle a également salué les initiatives de l'Entité relatives à l'amélioration de son rôle de coordination au sein du système des Nations Unies et la création de six postes dans ce domaine sur le terrain. La délégation a demandé à ONU-Femmes d'apporter des précisions sur la manière dont l'Entité prévoyait que le marqueur de genre influe sur le suivi et maximise les effets potentiels des dépenses sur l'égalité des genres à travers le système. Une

quatrième délégation a demandé à ONU-Femmes de partager ses difficultés éventuelles à accroître les contributions des entreprises donatrices qui sont les plus faibles de la catégorie des donateurs du secteur privé, aux côtés des fondations et comités nationaux.

11. La Directrice exécutive adjointe par intérim et la Directrice de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité ont ensuite répondu aux questions des délégations en insistant sur l'importance d'un financement pluriannuel prévisible pour permettre à ONU-Femmes d'adopter une vision à plus long terme de sa planification opérationnelle. Le Secrétaire du Conseil d'administration a confirmé que la réunion informelle d'information sur la politique de recouvrement des coûts sera organisée avant la fin de l'année en coordination avec d'autres organismes opérationnels.

IV. Dialogue structuré sur le financement

12. Dans ses observations liminaires, le Directeur exécutif adjoint par intérim a remercié les États membres pour leur soutien financier et politique continu à l'égard d'ONU-Femmes. Il a précisé que les recettes totales d'ONU-Femmes en 2022 s'élevaient à 559,8 millions de dollars et que deux tiers des contributions volontaires émanaient de 86 États membres. Il a réaffirmé l'intérêt économique d'investir dans l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en précisant que cette décision était non seulement juste sur le plan moral, mais aussi judicieuse. Il a également indiqué que l'égalité des genres était un moteur efficace de croissance économique et de développement et que le fait d'investir en faveur des femmes et des filles les aidait à libérer leur plein potentiel et contribuait ainsi à bâtir des sociétés durables, inclusives et résilientes. Il a souligné l'importance des dialogues structurés sur le financement, car ils fournissent une occasion cruciale de discuter des priorités relatives au financement de l'égalité des genres, et donc d'optimiser l'impact des investissements réalisés par les gouvernements et d'autres donateurs en faveur d'ONU-Femmes. Il a fait remarquer l'importance de ces discussions dans le contexte du financement face aux multiples crises interconnectées. Il a remercié les États membres pour leur engagement continu auprès d'ONU-Femmes et a accueilli favorablement leurs commentaires et leurs remarques.

13. Le Directeur des Partenariats stratégiques a présenté le rapport sur le dialogue structuré sur le financement, en précisant que cette année est la neuvième du dialogue structuré. Rappelant les remarques de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive lors de son intervention liminaire, il a insisté sur l'importance des ressources ordinaires/non préaffectées pour permettre à ONU-Femmes d'exercer son triple mandat. Il a fait observer avec préoccupation que l'Entité était descendue sous l'objectif du Pacte de financement, soit 30 % de ressources ordinaires, avec un ratio de 28,6 %, et a exprimé la conviction d'ONU-Femmes selon laquelle le pourcentage minimum approprié pour que l'Entité mène à bien son mandat devrait être au moins égal à 40 % de ressources ordinaires. Le Directeur des Partenariats stratégiques a fait remarquer que la baisse des ressources ordinaires entre 2021 et 2022 s'expliquait notamment par les fluctuations des taux de change liées aux événements mondiaux. Il a remercié les partenaires de financement pour leurs contributions et a exprimé sa reconnaissance envers les 20 principaux donateurs. En conclusion, il a mis en lumière les efforts d'ONU-Femmes pour accroître les ressources, améliorer les gains d'efficacité et diversifier les financements, y compris en utilisant en priorité des financements directs pour l'élaboration de notes stratégiques, en examinant les modalités interorganisations et en cherchant à diversifier les financements par le biais notamment des Comités nationaux et des dons individuels.

14. À l'ouverture de la session de commentaires, les États membres ont remercié ONU-Femmes pour son engagement à atteindre les objectifs exposés dans son Plan stratégique. Une délégation s'exprimant pour le compte d'un groupe régional a mis en évidence le rôle crucial des financements ordinaires flexibles et prévisibles et a appelé les États membres à faire respecter le Pacte de financement. Le groupe a encouragé ONU-Femmes à continuer à élargir sa base de donateurs et à améliorer la communication des résultats atteints en utilisant des ressources non préaffectées. Il a en outre suggéré d'étendre les dialogues stratégiques entretenus avec les principaux donateurs au niveau des pays. Un autre État membre a salué le travail considérable qui a permis d'aboutir à la situation financière d'ONU-Femmes au vu du ralentissement économique mondial, des conflits grandissants et des défis interconnectés. Il a cependant aussi exprimé ses inquiétudes face à la diminution des recettes totales, en particulier des financements ordinaires. Un troisième intervenant a encouragé ONU-Femmes à poursuivre la diversification de ses ressources et à continuer d'inciter les fonds communs à allouer une part plus importante de leurs ressources aux programmes en faveur de l'égalité des genres. Un autre État membre a souligné l'importance de s'appuyer sur d'autres financements flexibles pouvant être utilisés pour soutenir le travail d'ONU-Femmes, tels que les notes stratégiques, l'accord relatif au Cadre stratégique et les fonds communs. Une dernière délégation a félicité ONU-Femmes pour ses réalisations liées au Plan stratégique et a encouragé l'Entité à poursuivre son travail avec des organisations apparentées pour adopter les bonnes pratiques en matière de collaboration avec des donateurs individuels et du secteur privé.

15. Le Directeur exécutif adjoint par intérim a remercié les délégations pour leurs commentaires et leurs questions et a réaffirmé l'engagement d'ONU-Femmes à rendre compte des résultats et de l'impact obtenus par le déploiement des ressources ordinaires. Le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a répondu à plusieurs questions posées, en indiquant par exemple de quelle manière ONU-Femmes a travaillé avec les organisations apparentées des Nations Unies en vue d'harmoniser l'établissement des rapports et de partager les bonnes pratiques. Il a également décrit le défi que pose la communication des résultats associés aux ressources non préaffectées et a soulevé la difficulté liée à l'établissement de rapports sur le triple mandat d'ONU-Femmes. En réponse à un autre point mentionné par des États membres, il a détaillé les efforts déployés pour diversifier les financements tout en évoquant certaines difficultés persistantes à travailler avec les donateurs du secteur privé. En conclusion, il a remercié les États membres pour leur partenariat et leur soutien continus.

16. L'autre Directrice exécutive adjointe par intérim a apporté des précisions sur le Cadre des programmes stratégiques, en révélant de quelle manière les autres ressources peuvent avoir un effet catalyseur. Elle a en outre évoqué les efforts d'ONU-Femmes pour intégrer les marqueurs d'égalité hommes-femmes dans les fonds communs interorganisations et a mentionné que 30 entités et 91 équipes des Nations Unies utilisaient le marqueur d'égalité hommes-femmes conjointement avec leurs cibles financières.

V. Déontologie

17. La Conseillère en déontologie a présenté le premier rapport sur la déontologie conformément à la décision du Conseil d'administration 2022/5. Elle a rappelé l'objectif et les principes opérationnels de la fonction spécifique à la déontologie récemment établie et a exprimé sa satisfaction à l'égard de l'engagement de la direction à soutenir la fonction spécifique à la déontologie tout en respectant son indépendance. Elle est parvenue à exercer ses activités sans subir d'influence externe induue. Concernant les trois premiers mois d'activité, la Conseillère en déontologie a décrit les activités menées pour mettre en place la fonction et les demandes de services reçues et suivies d'effet. Elle s'est engagée à continuer

d'intégrer la fonction spécifique à la déontologie dans ONU-Femmes et d'augmenter son impact positif sur la culture de l'organisation en participant à des initiatives de sensibilisation en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies et en interne dans les différentes divisions.

18. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a fait part de la réponse de la direction et a remercié le Conseil d'administration pour son partenariat continu et son appui en faveur de l'engagement d'ONU-Femmes de se conformer aux plus hautes exigences en matière d'éthique et d'intégrité. Elle a réaffirmé que le fait de développer et d'enrichir une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilité renforçait la confiance dans ONU-Femmes ainsi que sa crédibilité et, partant, revêtait une importance cruciale pour l'efficacité et l'efficience organisationnelles de l'Entité. La Directrice de l'Entité a fait observer avec satisfaction les efforts déployés par la Conseillère en déontologie pour répondre aux demandes de services et pour les orientations qu'elle a fournies depuis son arrivée. Elle a déclaré que la Division des ressources humaines d'ONU-Femmes a continué à compléter les activités de la Conseillère en déontologie à travers la promotion de la diversité et de l'inclusion ainsi que l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités pour promouvoir une culture institutionnelle respectueuse. Après avoir reconnu l'importance de gérer d'éventuels conflits d'intérêts liés aux intérêts privés des membres du personnel des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions officielles, elle a déclaré que 169 membres du personnel d'ONU-Femmes, dont les deux Directeurs exécutifs adjoints par intérim et elle-même, avaient participé au cycle de déclaration annuel 2022 du programme de communication de l'information financière des Nations Unies. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a conclu son intervention en insistant sur l'engagement de l'Entité en faveur d'un fonctionnement efficace et indépendant du Bureau de la déontologie.

19. Les États membres ont remercié la Conseillère en déontologie pour son travail relatif à la préparation du Rapport de déontologie et a salué l'engagement d'ONU-Femmes concernant la création du Bureau de la déontologie et son soutien en la matière. Un État membre s'exprimant pour le compte d'un groupe régional a demandé quelles étaient les mesures prises pour lutter contre la discrimination raciale et quelle était la proportion de demandes de services en lien avec cette problématique. Un autre État membre a mis en évidence la nécessité de préserver l'indépendance du Bureau de la déontologie comme le souligne le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur la fonction spécifique à la déontologie au sein du système des Nations Unies. Une délégation s'exprimant pour le compte de 26 États membres a demandé que la Conseillère en déontologie maintienne un dialogue continu avec le Groupe de la déontologie des Nations Unies et le Réseau Déontologie des organisations multilatérales afin qu'ils partagent leurs bonnes pratiques. Le groupe a en outre souhaité en savoir plus sur les demandes de services liées à la catégorie de l'emploi et a demandé si les taux d'achèvement des formations sur la déontologie et l'intégrité étaient en hausse. Il a en outre voulu connaître les mesures prises actuellement pour améliorer les taux d'achèvement.

20. Le Directeur exécutif adjoint par intérim a remercié les États membres pour leurs commentaires et a commencé son intervention en affirmant qu'ONU-Femmes avait une politique de tolérance zéro à l'égard de la discrimination et qu'encourager un environnement inclusif constituait une priorité majeure pour la direction d'ONU-Femmes. Il a en outre répondu à une question d'un État membre, en précisant qu'ONU-Femmes avait apporté son soutien au Bureau de la déontologie conformément aux principes du rapport du CCI relatif à la fonction spécifique à la déontologie au sein du système des Nations Unies.

21. La Conseillère en déontologie a répondu à une question en indiquant qu'elle avait été invitée à rejoindre le Groupe dédié à l'inclusion mondiale et au conseil en matière d'équité, dont la mission consiste à promouvoir un environnement de travail inclusif au sein d'ONU-Femmes. Elle a déclaré que son bureau ne recevait pas de plaintes en matière de

discrimination et que ce type de plaintes était traité par la direction d'ONU-Femmes ou le Bureau des services de contrôle interne. En réponse à une autre question, elle a précisé que le type le plus courant de demandes de services dans la catégorie de l'emploi concernait l'enseignement à temps partiel ou le travail dans une entreprise familiale, telle qu'un restaurant, en fin de semaine.

22. Enfin, le Directeur des ressources humaines a indiqué qu'ONU-Femmes était engagée dans plusieurs initiatives interorganisations de lutte contre le racisme, notamment dans le cadre d'une coopération étroite avec le Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités. Il a également précisé qu'un espace avait été créé au sein de l'Entité pour des organisations comme le Black Caucus et le Conseil de la jeunesse, ou encore le Conseil du personnel, en indiquant qu'elles pouvaient recueillir des questions et les soulever auprès de la direction. Il a par ailleurs affirmé que des efforts étaient actuellement déployés pour renforcer le respect des règles en matière de formation, notamment en exigeant que les membres du personnel aient suivi toutes les formations internes avant de pouvoir participer à des formations externes.

VI. Questions relatives aux politiques et aux programmes – séance d'information opérationnelle régionale sur le Moyen- Orient et l'Afrique du Nord

23. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive adjointe par intérim a fait observer que la région des États arabes était l'une des plus diversifiées, d'où la nécessité de tenir compte du contexte, en particulier en ce qui concerne l'évolution du rôle des femmes. Elle a mentionné que grâce à la création d'un bureau régional d'ONU-Femmes en 2012 en Égypte, l'Entité avait pu nouer un dialogue étroit et fondé sur la confiance avec les dirigeants politiques des différents pays. Elle a en outre précisé que cette situation avait permis d'instaurer la dynamique actuelle sur laquelle ONU-Femmes s'appuie en vue d'accélérer les progrès d'ici à 2030. La Directrice exécutive adjointe par intérim a ensuite évoqué cinq domaines prioritaires de la note stratégique d'ONU-Femmes dans la région, à savoir : (1) faire avancer la parité entre les sexes, (2) mettre fin à la violence dans les sphères publique et privée, (3) créer des synergies dans tous les domaines d'intervention unissant l'action humanitaire, la résilience, le développement et la consolidation de la paix, (4) promouvoir certaines normes sociales et la masculinité positive et (5) renforcer l'autonomisation économique des femmes.

24. Après avoir exprimé ses plus sincères condoléances au Maroc et à la Libye compte tenu des crises qui ont récemment frappé chacun de ces pays, la Directrice régionale pour les États arabes a décrit le contexte régional et l'extrême diversité des pays composant la région. Elle a cependant mis en lumière un point commun entre ces pays. Il s'agit de l'écart entre les hauts niveaux d'éducation et les faibles niveaux d'emploi des femmes, lequel se traduit par des pertes financières pour les États arabes. La Directrice régionale a affirmé que cette question était devenue la priorité de la plupart des gouvernements de la région et a souligné qu'ONU-Femmes travaillait en étroite collaboration avec 20 d'entre eux pour accroître la proportion de femmes dans la main-d'œuvre de leur pays. Néanmoins, elle a insisté sur l'importance de s'appuyer sur un modèle prenant en compte l'ampleur et la rapidité des changements, car la proportion de femmes dans la population active stagne à 21 % depuis 30 ans. Puis elle a détaillé l'approche pluridisciplinaire et les activités opérationnelles d'ONU-Femmes dans la région, en mettant l'accent sur les programmes dans les différents pays axés sur l'inclusion financière, l'autonomisation en matière de leadership,

l'accès et la protection des femmes et des filles dans des situations de crise, la budgétisation tenant compte des questions de genre, la promotion de normes sociales positives et l'autonomisation économique des femmes.

25. À l'ouverture des débats, un État membre a salué l'approche pluridisciplinaire de l'Entité pour éliminer les obstacles majeurs auxquels les femmes sont confrontées pour intégrer la population active ainsi que la priorité donnée à l'inclusion financière numérique. La délégation a accueilli avec enthousiasme l'étape importante décrite dans le rapport marquant une cohésion accrue des 22 organismes des Nations Unies et a encouragé la coordination relative aux données et aux activités de plaidoyer ainsi que le soutien aux coordonnateurs résidents concernant les politiques. Un autre intervenant a exprimé sa satisfaction quant aux informations complètes qui ont été transmises et a souligné l'importance du rôle du triple mandat d'ONU-Femmes pour faire avancer les ODD et la situation des femmes et des filles. Une autre délégation a salué le travail d'ONU-Femmes dans les États arabes et a insisté sur l'importance d'un alignement continu du travail de l'Entité sur les priorités nationales, ainsi que sur certaines structures et normes sociales de sorte à favoriser un changement positif. Une autre délégation s'est félicitée de la séance d'information sur la réponse opérationnelle de l'Entité dans les États arabes et sur l'accent mis sur les programmes liés à l'autonomisation économique des femmes. Elle a remercié ONU-Femmes d'avoir tenu les États membres informés de ses activités liées à l'autonomisation économique des femmes, tout en l'invitant à augmenter le nombre d'activités de ce type dans l'ensemble des pays concernés par ces programmes. L'État membre a demandé des exemples de projets financés et mis en œuvre uniquement par ONU-Femmes et a demandé à l'Entité d'apporter des précisions sur le programme relatif à la paternité de même que sur la manière dont les activités d'autonomisation économique des femmes ont contribué à améliorer le statut des femmes rurales dans la région arabe.

26. Dans une déclaration conjointe présentée au nom de 20 pays, ces derniers ont exprimé leur satisfaction à l'égard de la séance d'information et de l'importance qu'ONU-Femmes accorde à l'autonomisation économique des femmes et à leur accès à l'emploi dans la région. Le groupe a souligné l'importance d'assurer une coopération et une collaboration étroites ainsi qu'un véritable dialogue avec les institutions financières internationales et les autres acteurs concernés dans le but de maximiser l'impact des efforts déployés. Il a ensuite demandé comment une approche intersectionnelle et fondée sur les droits avait sous-tendu l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales d'ONU-Femmes. Il a en outre souhaité savoir si les trois autres domaines d'impact thématiques du Plan stratégique d'ONU-Femmes figuraient également dans la note stratégique régionale. Le groupe a demandé des précisions quant à la création du pôle de connaissances en Égypte et au partenariat d'ONU-Femmes avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), d'autres entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui contribuent à l'autonomisation économique des femmes dans la région. Un autre intervenant a témoigné son soutien à l'approche holistique et transversale d'ONU-Femmes visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Il a également demandé de quelle manière l'Entité prévoyait d'adapter l'amélioration des activités en cours au contexte local, en veillant à ce qu'elles soient mises en place par la population locale et à ce que celle-ci se les approprie. Le dernier intervenant a félicité ONU-Femmes pour le leadership dont elle a fait preuve en ce qui concerne le soutien qu'elle a apporté aux États membres pour les aider à respecter leurs engagements à l'égard des droits des femmes, y compris de l'autonomisation économique des femmes. Il a en outre appelé à redoubler d'efforts pour promouvoir l'égalité et l'autonomisation économique des femmes.

27. En réponse aux questions et commentaires des délégations, la Directrice régionale a décrit en détail la manière dont ONU-Femmes a adopté une approche fondée sur les droits de l'homme dans le contexte national, tout en fournissant des précisions supplémentaires sur la collaboration d'ONU-Femmes avec l'OIT dans la région. La Directrice exécutive adjointe par intérim a remercié les délégations pour leurs témoignages de soutien et a à nouveau expliqué pourquoi l'autonomisation économique des femmes jouait rôle de catalyseur pour faire avancer les objectifs globaux d'ONU-Femmes et son mandat relatif à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi qu'un rôle d'accélérateur de la réalisation des ODD. Elle a également communiqué des précisions supplémentaires sur le partenariat d'ONU-Femmes avec l'OIT dans le monde, en mettant l'accent sur le programme conjoint visant à promouvoir un travail décent à travers des investissements et des politiques de croissance inclusifs au sein de l'économie des soins.

VII. Clôture

28. Dans sa déclaration finale, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié le Président pour son leadership tout au long de l'année et pour l'engagement de l'Ukraine en faveur de l'égalité des genres. Elle a également remercié les vice-présidents du Conseil d'administration – les représentants du Cameroun, de la Colombie, de l'Italie et de la Thaïlande – pour leurs précieuses contributions en 2023. De plus, la Directrice exécutive de l'Entité a exprimé sa gratitude aux facilitateurs des trois décisions adoptées durant la session. Elle a fait remarquer que les éléments de ces décisions soutiendront et guideront ONU-Femmes au cours des dernières années de son Plan stratégique et traceront la trajectoire future de l'Entité. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a en outre remercié le Secrétaire du Conseil d'administration et son équipe pour le bon déroulement des travaux du Conseil d'administration. Elle a également remercié ses deux Directeurs exécutifs adjoints par intérim et l'ensemble des collègues d'ONU-Femmes travaillant au Siège ainsi qu'à l'échelle régionale et nationale qui continuent de répondre aux besoins des femmes et des filles à travers le monde.

29. Consciente de l'importance qu'accorde le Conseil d'administration à la solidité, à la capacité et à la conformité des activités de l'Entité au niveau national, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a réaffirmé qu'ONU-Femmes s'appuierait sur l'examen en cours du CCI pour intensifier les efforts dans ce sens et pour cibler les activités de développement qui auront le plus d'impact sur les femmes et les filles. Elle a fait remarquer que le budget de l'Entité reflétait cet engagement puisqu'il est consacré à hauteur de 87,5 % aux activités programmatiques et a annoncé que, dans ce contexte, ONU-Femmes continuera d'accorder une grande importance à l'autonomisation économique des femmes en collaboration avec les États membres, les Nations Unies et les partenaires de la société civile. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a ajouté que le système des Nations Unies devait poursuivre ses efforts en faveur des droits des femmes, de leur sécurité et de leur prospérité. Elle a assuré les délégations de son engagement à donner une place centrale au leadership et à l'esprit de collaboration d'ONU-Femmes au sein des Nations Unies pour mener à bien cette mission.

30. Après avoir remercié les délégations pour leur contribution constante aux ressources de base essentielles à ONU-Femmes, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a mis en avant la manière dont ces ressources permettent à ONU-Femmes de répondre aux nombreuses crises qui frappent la population mondiale, de mettre en œuvre le Plan stratégique d'ONU-Femmes et de faire progresser l'égalité

des genres et l'autonomisation des femmes dans le monde en faisant preuve de flexibilité, de souplesse et d'adaptation. Après avoir déclaré que les difficultés à résoudre ne manquaient pas, la Directrice exécutive de l'Entité s'est dite convaincue qu'ONU-Femmes relèvera ce défi et offrira des solutions qui feront entendre la voix des femmes et des filles du monde entier.

31. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a exprimé sa reconnaissance à l'égard des témoignages continus de soutien des États membres et de leur engagement en faveur du triple mandat d'ONU-Femmes. Elle a adressé ses vœux de succès aux délégations pour l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra prochainement et a prié les États membres de mettre à profit ce type d'événements pour défendre les droits des femmes et des filles.

32. S'exprimant au nom du Vice-président du Conseil d'administration, Gianluca Greco, Représentant permanent adjoint de l'Italie, a conclu en remerciant le Bureau et leurs spécialistes pour l'aide cruciale qu'ils ont fournie avant et pendant la session. Il a évoqué l'adoption de trois décisions et a remercié les facilitateurs pour leur précieux soutien lors du processus de négociation. Il a par ailleurs remercié les délégations pour leurs témoignages de soutien envers l'Entité et pour la flexibilité dont ils ont fait preuve de même que pour leur participation constructive aux négociations. Il a en outre remercié le Secrétariat du Conseil d'administration pour l'appui inestimable qu'il a apporté au Bureau tout au long de son mandat. Il a conclu en listant les séances d'information informelles à venir et a précisé qu'elles seraient l'occasion d'établir un dialogue capital entre les délégations et l'Entité et qu'elles seraient extrêmement utiles pour poursuivre le travail d'ONU-Femmes.

33. La session a ensuite été levée.

Annexe I

Décisions adoptées lors de la deuxième session ordinaire de 2023

2023/8

Rapport sur les prévisions budgétaires intégrées de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2024–2025

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* des estimations budgétaires intégrées d'ONU-Femmes pour la période 2024-2025, qui constituent une proposition de budget intégré et unique couvrant toutes les catégories budgétaires et qui complètent le Plan stratégique de l'Entité pour la période 2022-2025 ;

2. *Prend note* des efforts d'ONU-Femmes pour présenter un budget à croissance zéro ;

3. *Approuve* les ressources brutes inscrites au budget institutionnel pour un montant de 204,4 millions de dollars, qui doivent permettre de renforcer l'efficacité et la productivité de l'organisation, et note que, sur ce montant prévisionnel, 41,2 millions de dollars correspondent au recouvrement des coûts au titre des autres ressources (contributions volontaires préaffectées), y compris les six postes supplémentaires de spécialistes de la coordination (P-4) sur le terrain, les implications financières supplémentaires étant compensées par les gains d'efficacité ;

4. *Note* que, dans l'éventualité où le montant effectif des coûts recouverts serait supérieur aux prévisions figurant dans le projet de budget, la différence pourra être allouée aux activités de gestion afin que davantage de ressources ordinaires servent à financer des activités de développement ; prie la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de présenter un compte rendu au Conseil d'administration sur l'utilisation des ressources dans le cadre du prochain projet de budget ;

5. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré d'ONU-Femmes pour la période 2024-2025, des recommandations du Comité consultatif et de la réponse d'ONU-Femmes au rapport ACABQ, et prie ONU-Femmes de traiter ces recommandations et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cadre de son prochain budget intégré, ou selon ce qui sera approprié, sur les mesures qui auront été prises, y compris pour établir un équilibre au niveau de la dotation en effectif, en particulier en ce qui concerne la représentation de genre et la répartition géographique ainsi que les questions liées aux fonctionnaires et aux non-fonctionnaires, de même que l'inclusion des observations relatives à la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts ; et

6. *Prend note* de la nécessité urgente d'investir davantage dans l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes pour soutenir les objectifs qui sont mentionnés dans le Plan stratégique 2022-2025, et encourage ONU-Femmes à mobiliser d'autres États membres et d'autres partenaires en vue d'accroître leurs contributions volontaires, en particulier au titre des ressources ordinaires.

13 septembre 2023

2023/9

Rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes

Le Conseil d'administration :

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport relatif au dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2022-2025 (UNW 2023/8) d'ONU-Femmes, et encourage ONU-Femmes à s'engager davantage dans ce dialogue structuré avec les États membres en vue de surveiller, d'évaluer et de suivre le niveau de financement qu'elle perçoit, y compris celui de ses ressources ordinaires, ainsi que la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources allouées pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025 ;

2. *Prend note* des progrès majeurs effectués par ONU-Femmes dans la réalisation de ses engagements au titre du Pacte de financement et encourage ONU-Femmes à poursuivre ses efforts pour tenir lesdits engagements. Il réitère en outre l'appel lancé aux entités du système des Nations Unies pour le développement et aux États membres pour qu'ils contribuent à la mise en œuvre pleine et effective du Pacte de financement, en accord avec la Résolution 75/233 de l'Assemblée générale ;

3. *Souligne* l'importance de disposer de ressources ordinaires prévisibles et suffisantes, associées à des résultats escomptés et démontrés, *note avec préoccupation* que les objectifs annuels liés aux ressources ordinaires du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources n'ont pas été atteints pendant toute la durée du Plan stratégique pour la période 2022-2025 et, à cet égard, *prie* ONU-Femmes de continuer à inciter les États membres à accroître et privilégier, dans la limite de leurs capacités, les contributions, y compris les contributions pluriannuelles, le cas échéant, versées à ONU-Femmes au titre des ressources ordinaires en temps opportun et de façon prévisible, conformément au Pacte de financement, s'agissant-là de ressources indispensables pour permettre à ONU-Femmes de remplir son triple mandat et de progresser vers la réalisation du Programme 2022-2025 ;

4. *Insiste* sur l'importance de financer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et encourage les contributions à ONU-Femmes qui sont réalisées de manière précoce et prévisible en vue de soutenir l'Entité dans la mise en œuvre de son Plan stratégique 2022-2025 ;

5. *Prend note* de l'importance pour ONU-Femmes de disposer de financements flexibles pour mener à bien son triple mandat avec efficacité et souplesse et *invite* l'Entité à poursuivre les échanges entamés avec les États membres dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, afin de formaliser la transition, en lieu et place des financements préaffectés, vers des financements flexibles, lorsque cela est possible, en particulier par le biais de ressources ordinaires, de financements pluriannuels et de fonds communs interinstitutions, ainsi que par l'intermédiaire de notes stratégiques, et en appui aux engagements du Pacte de financement qui se renforcent mutuellement ;

6. *Note* le niveau record des dépenses programmatiques réalisées en 2022 et demande à ONU-Femmes de continuer à fournir des informations, dans le cadre des mécanismes existants de compte rendu, sur les résultats atteints avec les différents types de financement accordés ;

7. *Encourage* ONU-Femmes à poursuivre ses efforts en vue d'accroître la visibilité et la reconnaissance des contributions, et plus particulièrement de celles versées au titre des ressources ordinaires ;

8. *Rappelle* la décision 2021/7 sur la nécessité de diversifier la base de financement et, reconnaissant les progrès accomplis à cet égard, tout en insistant sur l'importance d'élargir la base de contributeurs, encourage l'Entité à poursuivre ses efforts en ce sens, notamment en nouant des partenariats avec le secteur privé, des fondations, des organisations de la société civile et des particuliers, ainsi qu'en renforçant ses partenariats avec les institutions financières internationales ;

9. *Note* l'importance pour ONU-Femmes de collaborer de manière efficace et efficiente avec les institutions financières internationales, tout en remplissant son mandat, et demande qu'ONU-Femmes fournisse, chaque année dans le cadre des comptes rendus existants, des informations supplémentaires au Conseil d'administration quant aux plans d'action conjoints, aux cadres et aux outils qui sous-tendent cette collaboration, de même que les résultats et réalisations correspondants ; et

10. *Rappelle* la décision 2020/8 et encourage ONU-Femmes à poursuivre son travail avec les États membres et les autres partenaires contributeurs, afin d'assurer la mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts, tout en évitant d'utiliser les ressources ordinaires pour subventionner des activités financées par d'autres ressources ;

13 septembre 2023

2023/10

Rapport sur la fonction d'ONU-Femmes spécifique à la déontologie pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* avec satisfaction de la mise en place de la fonction spécifique à la déontologie, renforçant ainsi une culture institutionnelle éthique, et invite ladite fonction à mener ses activités en toute indépendance ;
2. *Prend note* de l'examen du CCI de la fonction spécifique à la déontologie au sein du système des Nations Unies afin, notamment, d'établir des principes directeurs en appui à cette fonction ;
3. *Prend note* du rapport sur la fonction spécifique à la déontologie d'ONU-Femmes pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023 et de la réponse de la direction ;
4. *Demande* à ONU-Femmes de maintenir un dialogue constant avec le Groupe de la déontologie des Nations Unies et le Réseau Déontologie des organisations multilatérales afin d'échanger leurs bonnes pratiques et de promouvoir des normes cohérentes en matière de conduite éthique, de transparence et de responsabilité au sein d'ONU-Femmes ;
5. *Demande* à la fonction spécifique à la déontologie de continuer à renforcer les procédures et les politiques de protection contre les représailles d'ONU-Femmes et de continuer à tenir le Conseil d'administration informé chaque année, dans le cadre du mécanisme existant de compte rendu ;
6. *Demande* à la direction d'ONU-Femmes de renforcer en permanence une culture éthique dans l'ensemble de l'organisation ; et
7. *Demande* à la direction d'ONU-Femmes de fournir des ressources suffisantes à la fonction spécifique à la déontologie pour permettre la mise en œuvre durable et indépendante du mandat de la fonction spécifique à la déontologie.

13 septembre 2023